

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/01/08/2020044384/justel>

Dossier numéro : 2021-01-08/03

Titre

8 JANVIER 2021. - Arrêté ministériel remplaçant l'annexe 1 de l'arrêté royal du 20 décembre 2007 portant la classification des fonctions de niveau A

Source : STRATEGIE ET APPUI

Publication : Moniteur belge du 15-01-2021 page : 1998

Entrée en vigueur : 25-01-2021

Table des matières

Art. 1

[ANNEXES.](#)

Art. N1-N2

Texte

Article [1](#). Article unique. L'annexe 1 reprise dans l'article 1er de l'arrêté royal du 20 décembre 2007 portant la classification des fonctions de niveau A est remplacée par les annexes 1 et 2 du présent arrêté ministériel.

[ANNEXES.](#)

[Art. N1](#). Annexe 1 à l'arrêté royal du 8 janvier 2021 portant la classification des fonctions de niveau A

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 15-01-2021, p. 1999)

[Art. N2](#). Annexe 2 à l'arrêté royal du 8 janvier 2021 portant la classification des fonctions de niveau A

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 15-01-2021, p. 2031)